

Tournois jumelés par Internet

Plusieurs tournois d'importance comparable, multiplex internationaux

Note : Il s'agit bien de tournois, et non de centres au sens des simultanés mondiaux ou nationaux.

1. A. Déroulement

D'un commun accord entre les organisateurs de chacun des tournois, il est décidé à l'avance de la répartition du tirage en direct des parties : elles peuvent être tirées toutes au même endroit, ou en alternance entre les sites des tournois jumelés. Le lieu du tirage peut être contraint par les horaires ou l'existence d'un centre principal (jumelage avec le Québec, festival international de Bruxelles jumelé avec Toulouse, ...) Elles doivent, dans tous les cas, être transmises par liaison Internet en temps réel à l'ensemble des sites.

La qualité de l'arbitrage et les conditions de jeu doivent être conformes aux règlements d'organisation et d'homologation de chaque fédération et au GOA.

1. B. Problèmes techniques

En cas de coupure de la liaison, tous les sites arrêtent de jouer.

Si la durée totale d'interruption pendant une partie n'excède pas 15 minutes, la partie se poursuit normalement jusqu'à son terme. Au-delà de 15 minutes, le multiplex est annulé et chacun des tournois se poursuit isolément, donnant lieu à un classement séparé. Si l'interruption excède 15 minutes dans un centre, le règlement international s'applique évidemment (partie annulée, recommencée ou résultats entérinés).

Si toutefois le problème technique ne concerne pas tous les sites, ceux qui conservent un fonctionnement normal peuvent poursuivre le multiplex jusqu'à son terme.

1. C. Attribution de points de classement et de %Sn

Les classements de l'ensemble des sites ayant fonctionné en multiplex sont regroupés. Les caractéristiques (nombre de joueurs, nombre de joueurs par séries) prennent en compte l'ensemble des participants de tous les sites et un classement unique est effectué.

En cas de problème technique, les sites n'ayant pu mener le multiplex à son terme sont traités comme des tournois indépendants.

2. Autorisations et homologations

Il ne s'agit ici que de principes généraux.

L'organisation de multiplex, éventuellement internationaux, n'est pas soumise à l'autorisation préalable de la Commission du Classement et des Tournois nationale et/ou internationale. L'homologation des tournois est validée a posteriori, si la qualité de leur déroulement le permet.

Le nombre de tournois participants à un même multiplex n'est pas limité mais ces tournois sont soumis aux règles d'organisation de tournois dans les fédérations. Les multiplex sont réservés aux Tournois Homologables en deux parties ou plus.

3. Dispositions particulières relatives à la qualité du jumelage par Internet

3. A. Toutes les recommandations spécifiées pour les épreuves simultanées par centres sont bien évidemment à respecter. En particulier, le « transmetteur » doit absolument reprendre in extenso les indications données sur le lieu du tirage de la partie par le juge-arbitre : « *attention au mot choisi* », « *attention à la place* », « *n'oubliez pas le S final* » ou encore la prononciation du mot retenu et des mots formés en raccord.

Pour illustrer ce dernier point, il serait évidemment très dommageable que FÉCULENT soit prononcé en forme verbale conjuguée dans un centre et comme substantif dans un autre !

3. B. Les centres « récepteurs » doivent signaler aux autres centres le démarrage de la partie dans leur centre. Ils doivent observer un décalage d'au moins un coup et au plus d'une heure avec le centre « tireur ». En cas d'insuffisance d'informations en provenance du centre « tireur », les centres « récepteurs » ont le devoir de réclamer les compléments nécessaires pour assurer une parfaite régularité du multiplex.

4. Dispositions relatives aux solos.

Les solos sont recensés par centres.

En cas de solo « absolu », unique sur l'ensemble des centres en lice, le joueur concerné bénéficie de la prime de solo de 10 pts, pour le classement du centre où il joue et pour le classement général sur l'ensemble des centres, avec attribution des %Sn et des points de classement.

En cas de solo sur un centre donné, mais pas solo sur l'ensemble des centres en lice, la prime de 10 points ne peut être encodée dans les résultats officiels.

5. Module de transmission des parties

Les codes de retransmission et de réception des parties via le module <http://ffsc.fr/endpoint> s'obtiennent auprès du webmestre de la FFSc (webmestre@ffsc.fr). Ils sont fournis gracieusement si au moins un centre français participe au multiplex, avec arrangement financier sinon.

6. Droits de table, dotation et redevances

Les droits de table, les dotations locales et les redevances fédérales sont définis par les organisateurs et fédérations pour leur(s) propre(s) centre(s). Si c'est la FISF qui organise le multiplex ou s'il est fait appel à elle pour un service (collecte des résultats par exemple), une redevance FISF peut être réclamée.

7. Rôles et devoirs

Organisateur principal

L'organisateur principal s'assure de la présence de l'épreuve au calendrier fédéral (et au calendrier international). Il s'assure de la mise à jour de cette annonce si des centres s'ajoutent. Il réceptionne et transmet les codes de transmission et de réception aux responsables de centre et s'assure qu'une personne est désignée pour compiler les résultats (et lui donne également accès à la retransmission). Il est responsable du choix des centres transmetteurs (qui tirent les parties) et s'assure de la validité des horaires.

Responsable de centre

Le responsable de centre signale la tenue du centre et son horaire au plus tard 15 jours avant l'épreuve, plus tôt si le cahier des charges de sa fédération l'indique. Il veille à respecter le cahier des charges de sa fédération et le GOA. Il s'assure de la bonne réception des codes de réception et/ou de transmission des parties. Il transmet rapidement – idéalement sur place, en utilisant la connexion qui a servi à réceptionner les parties – les résultats aux personnes désignées, dans un format utilisable (au minimum le numéro de licence, nom (majuscules), prénom (minuscules avec initiales majuscules), fédération et score par partie).

Le responsable de centre d'une fédération non fondatrice renverra également un fichier prérempli à jour aux responsables du classement international (bureau.afrique@fisf.net, webmestre@fisf.net ou commission.classement@fisf.net).

Transmetteur

La personne qui transmet une partie veille à ce que toutes les indications supplémentaires du tireur soient retranscrites (insistance sur la place, prononciation des mots – y compris les mots en raccord).

Il signale les solos éventuels sur son centre.

Tireur et lecteurs

Le tireur et les lecteurs de la partie veillent à respecter le rythme normal d'une partie, notamment un délai de 20 secondes entre la fin de l'annonce du top et le début de l'épellation du coup suivant, soit environ 1 minute 30 seconde entre la fin d'un coup et l'enclenchement du chronomètre du coup suivant. Les lecteurs veillent à respecter les indications supplémentaires retranscrites par le transmetteur, ni plus ni moins.

Avant chaque partie, les lecteurs signalent obligatoirement, via le livre d'or du module de retransmission, soit le début de leur partie, soit qu'ils sont prêts à démarrer. À la fin de leur partie, ils renseignent le podium de leur centre. Ceci afin de contrôler le respect des horaires et la tenue de la compétition dans leur centre. Si cette consigne n'est pas respectée, les résultats de leur centre seront considérés comme un tournoi séparé.

Les lecteurs signalent les solos éventuels de leur centre.

Réception des résultats

La personne en charge de la réception des résultats s'assure que les centres ont respecté les consignes de signalement de début et de fin de partie, ainsi que leurs horaires. Il réceptionne et compile les résultats des centres valides et les transmet au format requis

- à son responsable fédéral s'il s'agit d'un multiplex fédéral
- au responsable du classement de la FISF (commission.classement@fif.net) s'il s'agit d'un multiplex international

Commissions CCT nationale et internationale

Les commissions en charge des tournois dans les fédérations organisatrices d'un multiplex s'assurent que le ou les tournois organisés respectent le cahier des charges de la fédération. Elles vérifient les résultats et peuvent faire part d'une anomalie à la CCT de la FISF s'il s'agit d'une épreuve internationale.

La CCT de la FISF vérifie si besoin la conformité des résultats et peut décider d'écarter les résultats d'un centre d'un multiplex international.